

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 23 MAI 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 avril 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de la salle des fêtes et dit qu'une décision modificative n° 1 sera entérinée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine la décision modificative n°1 et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la caution d'utilisation du matériel de vidéo-projection à 2000 € et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces et les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet d'aménager un parking de stationnement et co-voiturage pour un montant de 293 095 € HT soit 351 714 € TTC (honoraires, divers et TVA 20% compris), adopte le plan de financement, sollicite une subvention de 10 155 € HT au Département au titre de la « Redevance des Mines sur le pétrole », soit 3.535 % du montant du projet HT et charge le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.